

Vaccins offerts gratuitement aux élèves de 3^e secondaire

| Juin 2024 |

La vaccination,
la meilleure protection

Bientôt, lors d'une séance de vaccination à l'école, tu auras l'occasion de recevoir certains vaccins offerts gratuitement aux élèves de 3^e secondaire. Même si tu as déjà reçu ces vaccins quand tu étais plus jeune, il est important que tu te fasses vacciner pour te protéger contre les infections suivantes.

Vaccin contre la diphtérie et le tétanos

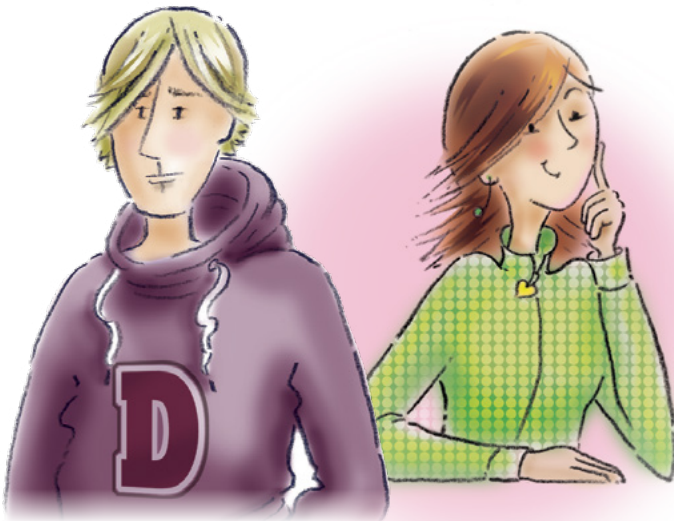
Ce vaccin est recommandé aux jeunes âgés de 14 à 16 ans. La diphtérie et le tétanos sont causés par des bactéries et sont des maladies graves.

Vaccin contre les infections à méningocoque

Le méningocoque est une bactérie qui peut causer des infections graves comme la méningite, en particulier chez les jeunes adultes.

Vaccin contre l'hépatite B

L'hépatite B est une infection du foie qui est causée par un virus et peut causer des complications comme une infection permanente du foie.



Si tu désires plus d'information sur les vaccins, tu peux visiter :

[Québec.ca/vaccination](https://quebec.ca/vaccination)

Ta vaccination est-elle à jour ?

Lors de la séance de vaccination, l'infirmière consultera ton dossier ainsi que ton carnet de vaccination. Elle vérifiera si ta vaccination est à jour pour l'ensemble de ces maladies : la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, les infections à méningocoque, la varicelle, l'hépatite A, l'hépatite B et les infections à VPH. S'il te manque des vaccins, elle pourra te les donner. Tous les vaccins sont importants parce que les maladies contre lesquelles ils protègent existent toujours et peuvent encore s'attraper.

Dans le cas du VPH et avec les données disponibles provenant des recherches sur la vaccination contre les VPH, les experts québécois peuvent maintenant recommander un calendrier à une seule dose pour les jeunes. Si tu n'as pas reçu cette dose plus jeune (ex. : en 4^e année du primaire), tu pourras la recevoir cette année.

Dans le cas de la varicelle, si tu as eu la maladie après l'âge d'un an, tu n'as pas besoin de te faire vacciner.

Si tu ne t'en souviens pas, demande à tes parents si tu as eu la varicelle et, si oui, à quel âge.



Apporte ton carnet de vaccination à l'école la journée de la séance de vaccination ou lorsque l'infirmière te le demandera. Tu pourras être vacciné même sans avoir fourni ton carnet. L'infirmière te proposera les vaccins qui te sont recommandés.



« **La vaccination à l'école,**
une façon simple de te protéger contre plusieurs maladies graves. »

[Québec.ca/vaccination](http://Quebec.ca/vaccination)

Santé
et Services sociaux

Québec 